Imprimé par CHABAUX-MATHIEU Murielle - DDT 51/SEEPR/ICPE

Sujet : [INTERNET] Projet d'unité de méthanisation de Bourgogne Fresne

De: "> Vanessa C (par Internet)" <vanessa inf@hotmail.fr>

Date: 06/07/2018 11:14

Pour: "ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr" <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous contacter afin de m'exprimer sur le projet de fabrication d'une unité de métallisation sur notre commune de Bourgogne-Fresne au lieu dit « le Cri ». Je voulais en effet dans ce projet y exprimer ma plus vive opposition. En effet, tout semble être fait de manière à dissimuler le fond du projet (très mal abouti) et par le porteur du projet et par l'ensemble des politiques portant ce projet. Effectivement, ces derniers nous disent qu'ils viennent d'apprendre le projet. Or, un élu lui même a répondu à un opposant au projet que la commune était au courant depuis Décembre 2016 pour Fresne et Février 2017 pour Bourgogne après fusion des 2 communes (fusion qui nous a été imposée en même temps que celle avec le Grand Reims, sans consultation rationnelle de la population). Pourquoi nous affirme t'on alors que la mairie a été avisée en Mars 2018 ? De qui se moque t'on ?

Il y'a tout de même une chose que je ne comprends absolument pas dans tout cela : qui protège qui ? Qui représente qui ? Les élus comme le nom l'indique sont NORMALEMENT représentants d'une population élus PAR cette population (qui doit donc être logiquement et obligatoirement consultée pour tout projet concernant le territoire qu'elle occupe, et cela à toute échelle). Or, j'ai dans ce projet de méthanisation la désagréable et très forte impression que nos élus, qui sont censés nous représenter, défendent un projet industriel (car il l'est même s'il se cache derrière des normes de projet qui se veut soit disant agricole) très mal abouti, très mal réfléchi aussi bien au niveau technique (Méthabaz ne connaît d'ailleurs pas très bien ce côté technique pour un porteur de projet !), mais surtout environnemental, sanitaire et humain. Ces élus auraient ils oublié la nature même de leur fonction ou pensent ils avant tout à leur petite carrière politique et aux gros profits que l'on peut se mettre dans la poche ? Il est INADMISSIBLE qu'on nous impose un tel projet, d'une telle envergure que même les professionnels de la Méthanisation (car il en existe des vrais) en dénigre la mauvaise étude technique !

Ensuite, comment peut on nous imposer d'installer un projet d'une telle envergure à seulement 550 mètres des premières maisons ? Faut il rappeler que l'ensemble du bassin de Bazancourt (Isle sur Suippes, Lavannes, Caurel, Pomacle, Bazancourt, Boult / Suippe, Fresne Les Reims, Bourgogne et même parfois Warmeriville d'où provient le porteur du projet!) subit dès lors toutes les nuisances que l'on peut connaître grâce au site de Cristal et sucrerie de Bazancourt? (Odeurs, traffic routier intense toute l'année, renforcé lors de la campagne d'épandage, pollution visuelle et environnementale, perte de valeur immobilière pour les habitants de Bazancourt, quoi qu'en disent nos très chers élus!) Les habitants de ce bassin originellement agricole, devenu industriel malgré lui pour des gains financiers, qui ne reviennent qu'à une minorité de personnes, n'ont ils pas assez payés ? Faut il encore leur rajouter un projet faussement écologique mais clairement politique et financier ?

Voici ce que je propose :

- 1. Le projet de Méthabaz, en l'état est caduque : JAMAIS il ne doit voir le jour ! Si toutefois, le porteur du projet et les élus avec toute l'arrogance et le dédain pour la population qui les caractérisent nous l'imposaient malgré tout, le projet doit être réétudié CORRECTEMENT :
- 2. Le site doit être revus à l'éloignement en terme de distance (un site fermé en 2012 qui s'appelle la Base 112 peut être un endroit parfait pour ce genre de chose, un second site, le lieu dit « Varlager » plus éloigné des habitations pourraient convenir, un troisième site beaucoup plus près des porteurs de projet pourrait être envisagé !) Votre projet, on n'en veut pas !!!!!
- 3. Arrêtons l'hypocrisie! Arrêtez de présenter un projet tel que celui là en se rangeant derrière des normes agricoles, alors que nous savons tous que celui-ci sera clairement industriel, et derrière une banderole incontestable de porteur d'écologie. Votre projet est tout sauf écologique! Par respect pour la population, par respect pour vous même, imposez vous dès maintenant les normes industrielles qui prendraient beaucoup plus en compte ce projet. C'est plus cher, mais c'est mieux!
- 4. Un traffic routier de 35 camions / jour ? Vous ne deviez pas être bons en calcul mental !. Si j'analyse votre projet, les 35 camions / jour, c'est juste pour l'alimentation de votre méthanier . Vous oubliez les retours de camions qui reprendront les éléments non compressés ou brûlés. Vous oubliez également le ballet des camions qui couvriront la saison d'épandage s'étalant sur une période de 3 mois comme le projet en parle. Et cela aller + retour pour chaque camion. Cela va représenter au minimum un camion / « minutes ! Voilà la réalité. Imposez vous de gérer ce traffic par l'installation de radar de tronçon, par la création d'une contournante, par un site beaucoup plus éloigné, n'imposant pas ce traffic déjà saturé à une population déjà à bout de souffle.
- 5. Retenez les recommandations de l'agence de l'environnement qui vous conseille très vivement de stocker vos agrégats dans des bâtiments fermés, générant ainsi moins de nuisances olfactives, attirant moins les nuisibles, mouches et autres animaux qui, de toute évidence, engendreront des problèmes sanitaires (maladies, contamination, etc.)
- 6. Votre porteur de projet a t'il compris que le site retenu était sur une zone de nappes phréatiques affleurantes et sur le passage d'une rivière souterraine ? A t'il compris que tous les rejets que son unité de méthanisation en terme de pollution finiraient dans ces nappes et pollueraient ainsi ces dernières et par extension nos ressources en eau potables ? Ne pensez vous pas que ces eaux captées pour les châteaux d'eau aux alentours ne finiront pas dans nos verres ? Un hydrogéologue / hydrologue indépendant, seul, peut répondre à cette question ? C'est pourquoi, il faut exiger son intervention de manière récurrente et improvisée durant toute la durée d'existence de l'unité.
- 7. Un tel projet de méthanisation aussi bien étudié se cassera EVIDEMMENT la figure. C'est pourquoi, une provision pour le démentellement du site et sa remise en état initial doit être imposé ! Qui croyez vous sera le payeur autrement ? Ceux que l'on aura déjà tant pollué !.
- 8. Une réserve financière doit être imposée pour indemniser tout vendeur d'un bien immobilier estimant être lésé par l'existence de l'unité de Méthanisation. Ne croyez vous pas qu'un acheteur potentiel souhaitant une maison à la campagne ne voudra nullement s'installer chez nous suite à votre poubelle ? Le déjà construit perdra OBLIGATOIREMENT de la valeur !.
- 9. Une unité de veille sanitaire indépendante doit être mise en place pour l'étude de tout cas de problème de santé lié à la présence de votre unité de méthanisation doit être envisagé, et cela financé par les porteurs de projets.
- 10. L'ensemble des gaz rejetés doivent être épurés avec un choix de gaz portés sur le biométhane plutôt que l'hydrogène sulfuré ou autre gaz engendrant des pluies acides, des pollutions atmosphériques, etc.

Imprimé par CHABAUX-MATHIEU Murielle - DDT 51/SEEPR/ICPE

- 11. Les bâtiments qui doivent être fermés dans leur globalité (bâtiments de production mais aussi de stockage) doivent être filtrés de manière efficace et en ventilation négative, n'imposant pas des nuisances olfactives et de présence de nuisibles aux habitations environnantes.
- 12. Vous souhaitez nous imposer votre unité ? et bien, le minimum serait de la camoufler, de la faire disparaitre car la nuisance est aussi visuelle ! Une arborisation complète du périmètre du site doit être imposée.
- 13. Qui assurera la sécurité de votre site ? Un SSI absent du site, formé en autoformation en visitant d'autres sites ? Il en est hors de question. Un personnel formé ATEX doit être imposé jour comme nuit sur le site !
- 14. Que ferez vous du méthane produit sur le site ? Il servira pour des gens bien éloignés de cet endroit et bien au chaud chez eux ? Ce méthane doit servir prioritairement aux gens qui accueillent une telle unité de méthanisation.
- 15. Il est hilarant de se rendre compte que ceux qui sont pour le projet sont également des agriculteurs qui n'ont aucune connaissance technique du projet et qui sont très éloignés du site ! Très bien : les épandages doivent leur être imposés avec un paiement de tous les trajets routiers que cela impose.
- 16. Une amende majorante en fonction du tonnage dépassé doît être imposée en cas de dépassement du tonnage annoncé par le porteur du projet lors du contrat.
- 17. L'ensemble des bâtiments doit respecter à la lettre le PLU de la commune : pas de bâtiment de plus de 12 m de haut.
- 18. Etant donné que le porteur de projet a déjà prévu de s'étendre alors que le projet de Méthabaz est loin d'être accepté, la population doit être STRICTEMENT et OBLIGATOIREMENT consultée pour tout projet d'extension du site, avec une étude complète et rigoureuse par des indépendants des nuisances d'un tel projet. Et cela doit être fait en toute transparence avec un délai conséquent avant projet, à l'inverse de la rétention d'informations qui est faite autour de ce projet quoi qu'en disent nos chez élus !!!
- 19. Durant la période d'épandages, ces derniers aux alentours des communes concernées (52 communes, excusez moi du peu !) doivent être interdits avant 8h du matin et après 19 h sous peine de compensation financière pour les porteurs de projets.
- 20. Enfin, une compensation financière régulière et annuelle doit être reversée par les porteurs de projets pour la mise en valeur des communes accueillantes l'éventuel projet de Méthabaz, qui rappelons le doit être REVU, CORRIGE et SITUE ailleurs ! Votre usine, on n'en veut pas !!!!!!!!!

Cordialement,

Mme Rouzé